

vous avez dit en quelque sorte: «Je n'aborde-rais pas le sujet de l'éducation, de l'orientation, des infirmités ou d'autres choses. Je vais parler de l'environnement.» Pouvez-vous nous en parler de telle sorte que le problème nous apparaisse clairement?

**Dr Parlee:** Si vous visitiez notre ville, vous verriez par vous-même, dans certains quartiers, des maisons qui sont très anciennes et en état de décrépitude. Ces gens doivent vivre dans ces endroits, car ils ne peuvent aller ailleurs et s'offrir quelque chose de mieux. Il n'y a aucun endroit où leurs enfants puissent aller se promener et jouer, sauf peut-être trois ou quatre rues plus bas, où la ville a aménagé tant bien que mal un petit parc ou un terrain de jeu.

**Le président:** Mais, docteur, la pauvreté ne se confine pas au secteur sud de Saint-Jean dont nous parlons, ni à tout autre endroit. Dans chaque ville, il y a de la pauvreté ici et là, souvent là où l'on s'y attendrait le moins. Cet exemple que vous nous citez ne peut donner une image globale de la situation.

**Dr Parlee:** Voici ce que nous constatons lorsque nous faisons des visites à domicile. Ces gens vivent dans des sous-sols, sans installation sanitaire appropriée. On y voit parfois une salle de bains au bout d'un corridor ou quelque part à l'étage au-dessus. La chambre à coucher n'a pas de fenêtre, mais y loge souvent un malade.

A mon avis, il faudrait faire en sorte que ces gens vivent dans un environnement plus sain; là, ils auraient peut-être la chance d'améliorer leurs conditions de vie.

Que peut faire une mère dans une telle maison? Rien du tout.

**Le sénateur Inman:** Docteur Parlee, le récit des choses que vous avez observées dans ce domaine, m'a beaucoup intéressée. J'aimerais vous demander quels services, s'il en est, fournit-on aux pauvres dans votre province ou même à Saint-Jean?

Si je vous le demande, c'est qu'un groupe de Pointe-Claire, je pense, nous a déjà parlé cette semaine d'un dispensaire établi là-bas pour les pauvres et qui leur fournit de nombreux services. Y a-t-il un établissement de ce genre ici?

**Dr Parlee:** Oui, sénateur. C'est probablement le seul dans notre province. L'hôpital de Saint-Jean est muni d'un dispensaire ouvert cinq jours par semaine. Il comporte, sauf erreur, vingt-huit services allant du service de médecine générale, ouvert tôt le matin, en passant par tous les services spécialisés.

Ces services sont destinés à ce que nous appelons les indigents, détenteurs d'une carte émise par le ministère du Bien-être social.

Les malades peuvent s'y présenter en toute circonstance. Tout y est gratuit: examens, services médicaux, consultations et médicaments, que l'hôpital fournit lui-même. Ces services soignent quelque 2,000 malades.

**La sénatrice Inman:** Si des visites à domicile s'imposent, les médecins peuvent-ils prendre des dispositions à cette fin?

**Dr Parlee:** Au point où en sont les choses, les visites à domicile se font plus ou moins en pure perte.

**La sénatrice Inman:** Est-ce souvent le cas?

**Dr Parlee:** Oui. Dans notre secteur, nous comptons encore maintenant sur une trentaine d'omnipraticiens, qui font des visites à domicile. Que le malade puisse payer ou non, peu importe. Le médecin s'y rend quand même. Il y a toujours des omnipraticiens de service au dispensaire, ouvert jour et nuit; aussi peut-on y amener des malades à toute heure, ou bien faire venir un médecin à domicile.

**La sénatrice Quart:** Docteur, vous représentez le service de médecine générale, n'est-ce pas?

**Dr Parlee:** En effet.

**La sénatrice Quart:** Alors, vous êtes omnipraticien?

**Dr Parlee:** C'est exact.

**La sénatrice Quart:** Ne serait-il pas logique que ce soit la profession médicale elle-même qui s'élève contre ces conditions de vie, car elle pourrait donner l'alarme auprès de l'opinion publique en faisant valoir que les quartiers tarés, les taudis, etc., en plus de nuire à la santé de ceux qui y vivent, peuvent devenir un foyer d'épidémie.

**Le sénateur Fournier:** Vous-même, vous pourriez être porteur de germes.

**La sénatrice Quart:** Si vous convoquez une conférence de presse pour dénoncer un état de choses aussi déplorable, vous sèmerez la crainte beaucoup plus que tout autre groupe, à cause de ce que vous savez. Voilà, on vous lance un défi.

**Dr Parlee:** Merci.

**Le président:** C'en est un qu'il ne va pas relever.

**Le sénateur Hastings:** Docteur Parlee, pour ce qui est de l'environnement, vous avez qualifié le changement de remarquable. Est-ce uniquement le changement de milieu qui a fait évoluer la mentalité des gens, ou bien y aurait-il une autre cause?

**Dr Parlee:** J'oserais dire qu'il existe d'autres facteurs déterminants. Tout en parlant, je